

Adresse de la société populaire de Donzère (Drôme), lors de la séance du 26 brumaire an III (16 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Donzère (Drôme), lors de la séance du 26 brumaire an III (16 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 285-286;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18252_t1_0285_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

y

[*Les membres de la société populaire de Loches à la Convention nationale, s. d.*] (28)

Liberté, Égalité.
La République une et indivisible.

Citoyens représentants,

C'est à ces principes exprimés avec tant d'énergie dans l'adresse au peuple françois du 18 vendémiaire, que les republicains de la société populaire de Loches reconnoissent la véritable Représentation nationale.

Ces principes de tout temt, gravés dans leurs coeurs et qu'ils ont si constamment développés depuis la chute de la Bastille, vous font connoître leur attachement à la Convention, qu'ils regardent comme le vrai point de ralliement, l'unique centre où doivent se réunir toutes les parties de la République pour écraser la tyrannie, repousser l'oppression et défendre les droits éternels de l'homme. Oui telles seront toujours leurs dispositions pour la défense de ces droits qui ne doivent périr qu'avec eux et trouver d'autres bornes que l'amour et le respect des loix.

Pour vous, vous avez juré à toute la République de finir la Révolution, serment d'autant plus sacré, qu'il est appuyé sur le vœu du peuple qui vous a tant de fois invité de rester à votre poste.

Vous y resterez, citoyens représentants, mais ce sera pour y mourir glorieusement ou pour exterminer tous nos ennemis extérieurs, vous opposer à la rage et à la férocité de ces antropophages robespiériens dont la tête ne s'élève que pour tomber ignominieusement dans le néant et finir au milieu de tous ces orages l'édifice de la liberté triomphante qui doit avoir pour base la Montagne et pour colonne le peuple français.

Vive à jamais la Représentation nationale pour le triomphe de la liberté et de toutes les vertus à l'ordre du jour.

Suivent 61 signatures.

z

[*La société populaire de Donzère à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (29)

Représentans du peuple français,

De toutes les factions qui ont attaqué notre liberté naissante, la plus à craindre étoit celle que vous avés abbatue le 9 thermidor. Le peuple qui se meffoit des nobles et des pretres ne se doutoit pas qu'il nourrissoit dans son propre sein, son ennemi le plus dangereux.

(28) C 326, pl. 1419, p. 2.

(29) C 326, pl. 1419, p. 17.

Robespierre dirigeoit à son gré les autorités constituées de cette ville populeuse dont l'influence est d'un si grand poids dans un temps de révolution. Seul il dictoit les arrêts du tribunal révolutionnaire et cette société celebre qui par les services eclatans qu'elle a rendu à la liberté, s'est acquis tant de droits à notre reconnoissance, n'étoit plus que l'instrument aveugle de son despotisme.

Ses agens disseminés sur tous les points de la République propageoient ce systhème de terreur qui auroit aneanti jusqu'à l'espoir de briser nos fers si vous eussiez retardé d'un jour la punition de ce nouveau Cromwel. Il est mort, et son génie infernal vit encore. C'est lui qui a enfoncé le poignard dans le sein de Talien, lui seul a fomenté les troubles de Marseille.

La justice que vous avés substituée à ce régime de sang epouvante les scélérats qu'il avoit associé à ses projets liberticides; ils s'agitent en tout sens, ils font circuler des adresses astucieuses, ils sement des bruits allarmants, mais toute ces manoeuvres sont usées et le peuple qui a vu avec indignation leurs dilapidations et leur audace n'attend que le moment ou ils seront anéantis pour faire éclater sa joye et sa reconnoissance. La crainte le retient encore. C'est à vous à le rassurer par le puplice de ses opresseurs et par l'affermissement des principes qu'on a trop méconnus.

Examinés dans votre sagesse si la liberté de la presse n'est par le garant le plus assuré de la liberté individuelle et du gouvernement republicain; si le droit de pétition emporte celui de vous faire perdre un temps precieux en occupant toutes vos séances pour vous dire ce que tout le monde sait ou le pouvoir plus criminel de les troubler en suscitant des discussions orageuses.

Occupés vous de la loi sur le maximum, jusqu'à present son exécution n'a pas rendu l'espoir qu'on en avoit conçu, pesés avec impartialité les avantages et les inconveniens des sociétés populaires telles qu'elles existent en moment; *c'est à dire avec leurs affiliations et ces correspondances secrettes* dont les fils dirigés par une main inconnue sont peut-être la seule cause de l'agitation qui se manifeste de toutes parts. Les sociétés populaires sont faites pour nous éclairer sur nos devoirs comme sur nos droits. Cette double intention a t-elle été remplie?

Ne souffrés pas qu'une section du peuple usurpe la souveraineté qui n'appartient qu'au peuple en masse et retenés dans vos mains l'exercice d'une autorité qu'il n'a confié qu'à vous.

Maintenés le gouvernement revolutionnaire qui seul peut nous sauver des horreurs de la guerre civile, mais deffinissés nettement ce qu'il faut entendre par crime de lèse nation. Les comités créés par le dernier tyran auroient immolé Socrate et Rousseau, ils n'absolvoient que le crime. Que tous les coupables dont l'existence peut compromettre la liberté publique meurent; grace pour les erreurs qui n'entrent aucune suite facheuse.

Representans, voila nos vœux, puissés vous les examiner tous. Notre confiance est en vous,

jamais nous ne reconnoitrons d'autre autorité que celle de la Convention nationale et nous verserons jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour forcer tous ses ennemis à la respecter.

Vive la Convention, vive à jamais la République une et indivisible.

Donzère, chef-lieu de canton, district de Montélimar, département de la Drôme, le 5 brumaire l'an 3^e de la République française une et indivisible.

Cette adresse a été envoyée le 15 vendémiaire au nom de la société populaire qui ignoroit alors le decret qui deffend des signer des adresses collectivement.

BENOIT, *secrétaire général*
et 22 autres signatures.

a'

[*La société populaire de Damazan à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (30)

Citoyens Représentants

Toujours dévoués a la Convention nationale, toujours fidelles a ses principes, nous applaudissons a vos sages décrets, comme vous nous voulons le maintien du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, comme vous nous voulons le regne de la justice qui en est le plus ferme soutien, de cette justice impartiale et severe qui fait palir le crime, et rassure l'innocence, faites disparoitre ce système de terrorisme qui trop longtemps a comprimé l'ame des patriotes, maintenés a l'ordre du jour la probité et toutes les vertus, ce n'est que sur ces bases que la république peut être solidement établie. Oui, citoyens Représentants, il n'y a que l'homme probe, l'homme vertueux qui puisse etre un vrai républicain, il peut tomber dans l'erreur, mais son coeur sera toujours inaccessible au crime, frappes, sages législateurs, terrasses les fripons, les intrigans, et tous les conspirateurs, le bonheur du peuple en dépend, c'est à vous qu'il en a confié le soin, c'est de vous qu'il l'attend, ne trompez pas son esperance, et si le crime audacieux osait s'élever contre vous, sonnés la charge, les républicains de Damazan ne seront pas les derniers a en prendre le pas. Vive la République, vive la Convention nationale.

Salut et fraternité.

LARRIERIE, *président*, FORT, GIRARD,
secrétaires.

b'

[*La société populaire de Villefort à la Convention nationale, s. d.*] (31)

(30) C 326, pl. 1419, p. 7.

(31) C 326, pl. 1419, p. 3.

Citoyens Représentants,

L'adresse au peuple français que vous avez decreté a été accueillie par des applaudissemens universels. Nous n'avons pu en entendre la lecture sans éprouver la plus douce émotion, les vérités sublimes, les principes consolateurs qu'elle renferme sont bien propres à réjouir les amis de la liberté, et à faire pâlir tous les vils intrigans, les ambitieux qui toujours prêchant le patriotisme, n'aiment rien moins que la patrie qu'ils sacrifient à leurs interets.

Il est tems enfin que l'homme pur, l'ami de la justice et de la vertu ose se montrer, et que l'être immoral couvert de vices rentre dans le néant; il faut que le regne des lois succede à cet affreux système de terreur qui a frappé tant d'innocens et enfanté tant de crimes.

Oui, nous jurons tous de soutenir, de pro-pager ces grands principes de justice et de raison que vous avés si solennellement proclamés, nous jurons une guerre éternelle à tous les fripons qui se parent du titre glorieux de patriote pour cacher leur ambition et satisfaire à leur cupidité.

C'est à vous, nos representans, que nous resterons toujours unis; vos sentimens sont les nôtres, vos principes sont gravés dans nos coeurs, poursuives votre brillante carrière, ne souffres pas qu'aucun individu, qu'aucune association ait l'audace de rivaliser avec vous; vous etes les representans du peuple, et le peuple seul est souverain dans ses représentans, votre energie a mis un terme à nos agitations, votre sagesse va mettre le comble à notre bonheur, en nous assurant le regne de la justice et des lois.

Périssent les ennemis du peuple, vive la Convention, vive la République.

AGRESSE, *vice-président*, GENSANE, *maire*,
REBOUL, *juge de paix*, BORELLI, LAURANS,
secrétaires et 21 autres signatures.

c'

[*Les citoyens de Valence, rassemblés dans la salle de la société populaire, à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (32)

Citoyens Représentants

La lecture de votre adresse a penetré nos ames de la plus vive emotion, elle eut déchiré le voile qui nous couvrait les crimes des conspirateurs si la journée du 9 thermidor ne l'avait déjà fait, les principes qui y sont consignés seront toujours la regle de notre conduite en nous servant de point de ralliement, contre toutes les insinuations mensongères du faux patriotisme.

Hatez-vous de prendre les mesures les plus promptes pour rétablir l'instruction publique, l'ignorance ne s'est que trop mêlée jusques à présent de nous instruire.

(32) C 326, pl. 1419, p. 4. *Bull.*, 27 brum. (suppl.), reproduction partielle.